

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 mars 2018 à 18 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 4 Absents : 2 Votants : 5
Procuration : 1
Date de convocation : 9 mars 2018

Présents : Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ - Nicole ROCHE

Absents excusés : Jean BIJASSON – Gilberte GIRARD

Procuration : de Jean BIJASSON à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

Secrétaire de séance : Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

La commune a appris avec une grande tristesse le décès brutal de Gilbert Quezel-Ambrunaz le 25 février 2018, à l'âge de 72 ans. Gilbert aura été élu municipal à St Alban de 1977 à 2001 sans interruption, soit 24 ans. Il était encore conseiller syndical de l'Association Foncière Pastorale Intercommunale. Sa disparition laisse un grand vide.

Madame le Maire demande une minute de silence en sa mémoire.

Madame le Maire indique que les membres du conseil municipal ont été avertis par messagerie électronique de l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir « Demande de subvention pour les réparations des dégâts liés aux événements climatiques ». Ce point sera évoqué en point 10, juste avant les questions diverses qui elles seront traitées en point n°11.

1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 11.01.2018

Le compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2018 ayant été adressé par mail à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté par 5 voix.

2) Délibération sur la déclaration d'une offre d'emploi temporaire du 15 juin au 31 août 2018
- Vacance d'emploi sur le poste d'agent technique titulaire à compter du 1^{er} septembre 2018

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de mutation de l'agent technique titulaire pour un poste vacant à St Etienne de Cuines. Ce poste serait à pourvoir au 1^{er} septembre 2018. Il est par conséquent nécessaire de programmer le remplacement de l'agent technique.

Sur les conseils du Centre de Gestion, Madame le Maire propose de suivre la procédure ci-après :

- Comme chaque année, délibération pour création d'un poste d'agent technique saisonnier pour accroissement d'activité, sur la période estivale du 15 juin au 31 août.
- Publicité pour cette offre d'emploi temporaire sur le site de la Fonction Publique Territoriale ainsi que par affichage et voie de presse, avec indication de pérennisation possible de la personne recrutée pour la saison sur le poste vacant, à compter du 1^{er} septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (5 voix)

- DONNE SON ACCORD pour la création d'un poste d'employé saisonnier à compter du 15 juin 2018 et jusqu'au 31 août 2018, pour accroissement d'activité
- DONNE SON ACCORD pour la déclaration de vacance d'emploi d'un poste d'agent technique de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} septembre 2018
- DONNE SON ACCORD pour le recrutement d'un agent technique de la Fonction Publique Territoriale, ou si besoin d'un agent contractuel, sur le poste vacant à compter du 1^{er} septembre 2018
- DONNE SON ACCORD pour la publication d'une offre d'emploi temporaire sur le site de la Fonction Publique Territoriale avec indication de pérennisation possible de la personne recrutée sur cet emploi temporaire, sur le poste vacant au 1^{er} septembre 2018
- INDIQUE INSCRIRE au budget primitif 2018 les sommes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

3) Réhabilitation mairie – gîtes : validation des résultats de la commission d'appel d'offres

Madame le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres, en présence de M. Giffon, maître d'œuvre, s'est réunie par deux fois, le 27 février 2018, pour l'ouverture des plis, et le 15 mars 2018, pour l'analyse des dossiers reçus. La commission a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – Démolition – Maçonnerie : l'Entreprise LACROIX - Rue Clément Ratel – B.P. 16 - 73300 ST JEAN DE MAURIENNE - pour un montant de 146 269.30 € HT
- Pour le lot n°02 – Charpente métallique et couverture : l'Entreprise BELLET Industrie – Z.I. Hermillon - 73300 ST JEAN DE MAURIENNE - pour un montant de 33 121.00 € HT
- Pour le lot n°03 – Charpente Bois et Couverture : l'Entreprise DOUAY – Z.A. La Vinouva – 73800 MONTMELIAN - pour un montant de 30 224.51 € HT
- Pour le lot n°04 – Menuiserie-Bois : l'Entreprise GENOULAZ - Z.I. Le Parquet - 73300 ST JEAN DE MAURIENNE - pour un montant de 60 513.80 € HT
- Pour le lot n°05 – Plâtrerie-Cloisons-Doublage : l'Entreprise ROCHIETTI – 186 Rue Clément Ratel - 73300 ST JEAN DE MAURIENNE - pour un montant de 70 331.35 € HT
- Pour le lot n°06 – Peinture : l'Entreprise ALLAMANNO - Centre d'Affaires et de Ressources – Avenue d'Italie - 73300 ST JEAN DE MAURIENNE - pour un montant de 32 280.62 € HT
- Pour le lot n°07 – Electricité – courant faible : l'Entreprise DEBOST - 33 Grande Rue – 73220 AIGUEBELLE - pour un montant de 62 770.50 € HT
- Pour le lot n°08 – Plomberie-Sanitaire-VMC-Chauffage : l'Entreprise BUFFARD – Rue du 8 mai 45 – Z.I. du Parquet – B.P. 71 - 73300 ST JEAN DE MAURIENNE - pour un montant de 82 477.31 € HT
- Pour le lot n°09 – Carrelage-Faïences-Sols souples : l'Entreprise BURROT- Avenue du 8 Mai 45 – B.P. 65 - 73300 ST JEAN DE MAURIENNE - pour un montant de 27 503.50 € HT

- Pour le lot n°10 –Sols souples : l'Entreprise A.P.M- Z.A.C. du Rotey – 73460 NOTRE DAME DES MILLIERES - pour un montant de 3 815.30 € HT
- Pour le lot n°11 – Serrurerie : l'Entreprise BELLET Industrie - Z.I. Hermillon - 73300 ST JEAN DE MAURIENNE - pour un montant de 23 047.00 € HT
- Pour le lot n°12 – Faux plafonds : l'Entreprise SONZOGNI - Z.I. du Parquet – Rue des Encombres 73300 ST JEAN DE MAURIENNE - pour un montant de 5 077.82 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (5 voix),

MANDATE le maire pour valider les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres

DONNE au maire et à la déléguée aux finances toute latitude pour engager les démarches et contracter un prêt, éventuellement précédé d'un prêt relais, correspondant à minima au montant des subventions et au retour du FCTVA

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2018.

4) Délibération instituant le RIFSEEP après avis du Comité Technique (adjoint technique)

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), remplaçant l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture et l'Indemnité d'Administration et de Technicité et institué par délibération 2016-340 du conseil municipal pour les agents administratifs, a vocation à devenir le régime indemnitaire de référence pour le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (5 voix),

- inclut la remarque du CTP : « *le versement de l'IFSE est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations spéciales d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de service, maladies professionnelles reconnues* » dans la délibération 2016-340 concernant l'agent administratif,

-instaure l'Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertises (I.F.S.E.), après avis du Comité technique du 8 février 2018, remplaçant l'IEMP et l'IAT, pour le cadre d'emploi des adjoints techniques.

5) Suite des travaux « adressage »

Madame le Maire rappelle que la loi fait obligation à toutes les communes de procéder à la dénomination des principales voies et à la numérotation des habitations. Cette action municipale répond à l'amélioration de la sécurité (services d'urgence, pompiers, police, gendarmerie), à l'efficacité des services (l'acheminement des courriers et des colis, l'Aide aux Personnes à Domicile, Enedis...) et aussi au déploiement futur de la fibre optique, grâce à une localisation du domicile à partir d'une adresse précise.

En stage non rémunéré du 6 juin au 7 juillet 2017 à la mairie, Vincent Darves-Blanc, étudiant à l'Université de Savoie Mont-Blanc a pris en charge la préparation de ce dossier d'adressage pour St Alban des Villards. Il a fourni un exemplaire de son travail à l'organisme compétent en la matière, la Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie, qui a contrôlé et validé la procédure.

Madame le Maire demande que soit constituée une commission « adressage » (5 ou 6 personnes) afin de poursuivre et finaliser le travail entrepris : finalisation des dénominations, choix des plaques de rues et numéros... Il est décidé que le recrutement des membres de cette commission se fera par voie d'affichage, incluant d'ores et déjà Annie Bordas et Daniel Quezel-Ambrunaz qui se sont portés candidats. Vincent Darves-Blanc s'il le souhaite en sera membre d'office.

6) Délibération sur la vente de certains éléments de mobilier de l'ancien gîte

Madame le Maire informe que des acquéreurs se sont fait connaître pour racheter divers mobiliers de l'ancien gîte d'étape « Les Jovières ». Compte tenu de sa vétusté, ce matériel ne pourra trouver place dans les gîtes rénovés, il est donc proposé de vendre le mobilier aux conditions suivantes :

Lits superposés : 100.00 € / Matelas : 20.00 € / Armoire : 50.00 € / Porte-manteau : 5.00 € / Photocopieur : 50.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (5 voix),

AUTORISE Madame le Maire à vendre le mobilier de l'ancien gîte d'étape « Les Jouvières »

7) Dissolution du budget sans activité de l'AFP du Nant

Monsieur le receveur du Trésor Public de La Chambre, Dominique Quatreville, a fait parvenir l'état de consommation et de réalisation des crédits de l'Association Foncière Pastorale de la Combe du Nant (actuellement dissoute) arrêté à la date du 31/01/2018. Ce budget étant sans activité, M. le receveur propose sa dissolution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (5 voix),

AUTORISE la dissolution du budget sans activité de l'AFP du Nant.

8) Projet de rassemblement voitures anciennes (Damien Tardy)

Madame le Maire expose le projet d'animation porté par l'association nouvellement créée « Villards – Auto 73 », manifestation d'autos anciennes prévue le week-end des 9 et 10 juin 2018. Le budget prévisionnel est estimé à 2 245.00 € en dépenses et 900.00 € en recettes. Les frais d'ouverture d'association se montent à 50.00 € ; les frais d'assurance à 150.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (5 voix),

DECIDE d'attribuer à l'association « Villards – Auto 73 » la somme de 200.00 € pour couvrir les frais liés à la création de l'association et à son assurance

9) Indemnités au comptable du Trésor

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut accorder au comptable du Trésor Public une indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations.

Monsieur Patrick Lavaud, ancien comptable public pour la commune a cessé ses fonctions le 30 juin 2017 et a été remplacé par Monsieur Dominique Quatreville le 1er juillet 2017. Proposition est faite d'attribuer l'indemnité de conseil pour moitié entre les deux receveurs, soit 183.14 € chacun. Un rendez-vous de conseil est demandé à M. Quatreville pour finaliser les budgets communaux 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (5 voix),

ACCEPTTE de verser l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor Public de la Chambre pour un montant net chacun de 183.14 € pour l'année 2017.

10) Demande de subvention pour les réparations des dégâts liés aux événements climatiques

Madame le Maire indique que les dégâts liés aux événements climatiques de l'hiver 2018 (ravin du Cray-Blanc, piste du Monthyon, piste du Bouchet) ont été signalés auprès de la Région de l'Etat et du Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (5 voix),

AUTORISE le maire à solliciter toutes subventions auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes (tempête Eléonor), auprès de l'Etat (Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques), auprès du Conseil Départemental de la Savoie (Fonds Risques et Erosions Exceptionnels) afin d'effectuer les

travaux de remise en état et sécurisation pour les secteurs du ravin du Cray-Blanc, de la piste du Monthyon, de la piste du Bouchet et de la piste de la forêt du Nant (après constat au printemps pour cette dernière).

11) Questions diverses (panneau parking du Mollard...)

Vœu concernant la gare intercommunale de St Avre – La Chambre – Madame le Maire propose l'adoption d'une motion « Non à la fermeture du guichet de la gare intercommunale de St Avre – La Chambre » face à la menace ouverte de fermeture du guichet de la gare par la SNCF.

Adoption à l'unanimité.

Panneaux de signalisation - Le parking du Mollard est fréquemment occupé par des véhicules de randonneurs (pour un ou plusieurs jours), obligeant les résidents à se garer loin de leurs domiciles ; il serait nécessaire de placer un panneau interdisant le stationnement (hormis celui des riverains). Contact sera pris avec le TDL pour conseil. Des véhicules étant parfois stationnés devant le portail du nouveau cimetière, un panneau interdira le stationnement en ce lieu.

Téléphonie fixe– Des dérangements récurrents ont touché les hameaux de St Alban en janvier 2018 liés aux conditions météorologiques et au mauvais état d'entretien de certains secteurs du réseau filaire.

Téléphonie mobile – Les deux mairies des Villards ont signalé la situation désastreuse en la matière auprès des différents opérateurs et sur la plateforme mobile nationale.

Internet - L'opérateur Orange confirme son engagement à l'amélioration du faisceau hertzien et à une modernisation du DSALM du NRA du Bessay. Les travaux doivent être faits en juillet 2018 et achevés « pour la rentrée scolaire 2018 ». Ceci devrait amener une nette amélioration dans le débit Internet mais il restera néanmoins la question de la perte de débit liée à la distance entre les domiciles des abonnés et le NRA.

Les priorités en liaison par fibre optique, qui en l'état des techniques actuelles est la meilleure solution, doivent être prochainement redéfinies par le département après la dénonciation de la DSP avec Bouygues/THD/ Axione.

La situation villarince ayant été largement signalée (opérateurs, Députée, services de l'Etat), il s'agira de rester vigilant sur sa prise en compte dans les mois qui viennent.

Loups – Les maires de la vallée des Villards ont été reçus par le préfet de Savoie le lundi 12 mars 2018 afin d'évoquer ce difficile sujet de prédation et de protection des troupeaux (pour information, un comparatif 2012/2017 fait apparaître un nombre de victimes par an multiplié par 3.9 et un nombre de communes touchées multiplié par 2.6 sur les départements Isère – Savoie) ; cela impose des mesures de protection de plus en plus contraignantes (chiens, clôtures...)

Bibliothèque de la vallée des Villards – Les bénévoles qui oeuvrent depuis des années souhaitent se désengager. Leur remplacement n'est pas encore assuré. Si nécessaire, les conseillers municipaux accepteraient le détachement de quelques heures de notre secrétaire de mairie pour éviter la fermeture de ce service indispensable à la vallée (tout en souhaitant qu'une autre solution puisse être trouvée, compte tenu de la charge de travail à la mairie).

La parole est donnée au public.

Sont abordés les sujets suivants : la fibre optique et les difficultés de connexion mobile- Internet, l'adressage, le parking du Bessay, les compteurs Linky.

La séance est levée à 20 h 25